

DEPARTEMENT D'Eure et Loir	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT DE DREUX -----	SEANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 2009 L'an deux mil neuf le trois décembre à 20 heures 30.
CANTON DE DREUX SUD -----	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie. Sous la présidence de Madame Véronique BASTON, Maire.
Commune de Marville-Moutiers-Brûlé -----	<u>Etaient présents</u> : MM. Jean-Michel DESPIT, Guy LEFEVRE et Monsieur Yves ECOLAN, Adjoints. Eric BROCHARD, Patrick CERNAY, Véronique DUBOC, Edith GODARD, David GUEUX, Jacques ISAMBERT, Denis MARC, Paul DUPE, Sylvie RENAUD, Conseillers municipaux.
<u>OBJET :</u> Projet d'aménagement de la RN154 en concession autoroutière proposé par l'Etat	Formant la majorité des membres en exercice, <u>Absent excusé</u> : Patrice CERENZALES. Madame Sylvie RENAUD a été élu secrétaire de séance. -----
DATE DE CONVOCAION 27/11/2009	Dans le but d'achever l'aménagement de la RN154, le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, propose la mise en concession autoroutière en solution alternative à la mise en 2 x 2 voies progressives. La commission nationale du débat public a été saisie le 7 janvier 2009 et se déroule depuis le 12 octobre 2009 jusqu'au 28 janvier 2010. Après étude du dossier proposant la mise en concession de la RN154, les conseillers municipaux se sont réunis en commission générale le 26 novembre 2009 pour en débattre. Il a été soulevé certaines préoccupations quant à ce projet. Le territoire de la commune de Marville-Moutiers-Brulé situé sur l'axe de la RN154, fût en 1994 le premier village à connaître la tranquillité grâce à sa déviation. Cette réalisation devait apporter aux habitants la sécurité et une meilleure qualité de vie ; ce qui incontestablement a été le cas. L'ex RN154 déclassée aujourd'hui, et nommée RD954 est le seul axe de substitution de la 2 x 2 voies actuelles. Par sa situation elle traverse une partie du bourg de Marville, pour rejoindre ensuite la RD309 traversant à son tour le hameau de Blainville. Depuis quelques temps déjà, la commune de Marville-Moutiers-Brulé est confrontée à une recrudescence de la fréquentation routière sur cet axe de substitution. Plus ou moins 1000 véhicules par jour l'empruntent sur des plages horaires concentrées, notamment 7h - 9h. à des vitesses excessives, allant jusqu'à 130 km/heure (dont 283 véhicules jour au-delà de 50km/h) et entraînant l'insécurité des riverains (en annexe comptage du Département). La Gendarmerie intervient régulièrement pour y effectuer des contrôles dont les résultats sont alarmants.
TRANSMISSION PREFECTURE : 04/12/09	Dans ce projet de mise en concession autoroutière, il est mentionné un report de trafic quotidien sur les itinéraires de substitutions de 3000 véhicules jour, soit 3 fois plus qu'à ce jour. Cette estimation est évoquée sans solution d'aménagement de sécurité routière dans les villages, alors qu'un des objectifs du maître d'ouvrage est la sécurité de la population.

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION :

07/12/09

Le Maire,



Vu les revendications de l'assemblée délibérante réunie en commission générale le 26 novembre 2009.

Considérant qu'un péage autoroutier sera sans nul doute dissuasif pour certains usagers,

Considérant que la commune de Marville-Moutiers-Brûlé sera complètement impactée par ce report de trafic en cœur de village, apportant ainsi nuisances et insécurités de la population,

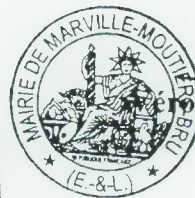
Considérant qu'aucune solution d'aménagement de sécurité routière n'est prévue pour les villages à nouveau traversés,

Considérant qu'aujourd'hui la section Marville-Moutiers-Brûlé - Poisvilliers en 2 x 2 voies est aujourd'hui existante et gratuite,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, désapprouve à l'unanimité :
Le projet de mise en concession autoroutière

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



ronique BASTON